

# **Syvade : Concession pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une unité de valorisation des déchets ménagers et assimilés**

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

6 décembre 2022

## SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

### I.1) NOM ET ADRESSES

SYVADE de Guadeloupe, Numéro national d'identification : 20004470900018, Immeuble Cap Excellence (Pôle technique), Grand-Camp, Point(s) de contact : M. le Président du SYVADE, 97139, Les Abymes, F, Téléphone : (+33) 5 90 91 10 72, Fax : (+33) 5 90 82 24 16, Code NUTS : FRY10

Mail: [syvade@syvadeguadeloupe.fr](mailto:syvade@syvadeguadeloupe.fr)

Adresse principale : <http://www.syvadeguadeloupe.fr/>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr/entreprise/>

### I.2) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/entreprise/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

### I.3) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : Syndicat mixte ouvert

### I.4) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Traitement et valorisation des déchets

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

## SECTION II : OBJET

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : **Concession pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une unité de valorisation des déchets ménagers et assimilés du SYVADE**

Numéro de référence : Concession2022-03-CTVD

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 45222100

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte : La présente procédure est passée en application du code de la commande publique. Elle a pour objet de sélectionner le concessionnaire qui sera chargé de la conception, du financement et de la construction d'une unité de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés permettant de produire des combustibles solides de récupération (CSR), ainsi que de l'exploitation, de l'entretien, du renouvellement et de la maintenance de ladite unité. Le concessionnaire assurera les missions qui lui seront confiées, à ses frais, risques et périls dans les conditions fixées au contrat de concession.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 350 000 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Bâtiment, Ordures ménagères (prestations)

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n<sup>o</sup> :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 90500000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY10

Lieu principal d'exécution : Lieu dit La Gabarre, 97 139 Les Abymes

II.2.4) Description des prestations : La présente procédure consiste à confier au concessionnaire la conception, le financement et la construction d'une unité de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés permettant de produire des CSR, ainsi que l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et la maintenance de ladite unité. Le concessionnaire fera son affaire de la revente des CSR produits en vue de leur valorisation énergétique. L'unité de tri et de valorisation des déchets devra permettre d'accueillir les déchets du SYVADE ainsi que les déchets collectés sur le territoire de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe et de la Communauté d'agglomération Nord Basse-Terre.

Les travaux à la charge du concessionnaire sont précisés dans les documents de la consultation remis aux candidats et présentent les caractéristiques générales suivantes :

- Le projet sera implanté sur le site de la Gabarre ;

- L'unité de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés devra permettre le tri et la valorisation d'au minimum 120 000 tonnes de déchets par an ;
- Le montant des investissements initiaux est estimé à 72 000 000 (+/- 15%) d'euros hors taxes.

#### II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

#### II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 350 000 000 euros

#### II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 240

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires : La présente procédure fait suite à la déclaration sans suite, par le SYVADE, de la procédure no concession2021-02-CTVD pour l'attribution d'une concession pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une unité de valorisation des déchets ménagers et assimilés du SYVADE pour des motifs d'intérêt général ne résultant pas de son infructuosité.

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER

#### ET TECHNIQUE

#### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Les candidats doivent prendre connaissance et présenter leur dossier de candidature dans les conditions indiquées dans les documents du dossier de consultation des entreprises qui peuvent être obtenus sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr/entreprise/>

### III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les candidats doivent prendre connaissance et présenter leur dossier de candidature dans les conditions indiquées dans les documents du dossier de consultation des entreprises qui peuvent être obtenus sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr/entreprise/>

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les candidats doivent prendre connaissance et présenter leur dossier de candidature dans les conditions indiquées dans les documents du dossier de consultation des entreprises qui peuvent être obtenus sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr/entreprise/>

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

### III.1.5) Informations sur les concessions réservées

## III.2) Conditions liées à la concession

### III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

### III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

Le candidat retenu s'engage à constituer une société concessionnaire

dédiée qui se substituera au candidat pour la signature du contrat de concession. Le capital social de cette société sera intégralement détenu par le candidat ou les membres du groupement candidat selon les stipulations du contrat de concession qui en prévoient les conditions et modalités d'évolution.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif

Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

#### SECTION IV : PROCÉDURE

##### IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

##### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Lundi 6 Mars 2023 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

#### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

##### VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

##### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

##### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats sont invités à prendre connaissance des documents du dossier de consultation des entreprises qui peuvent être obtenus sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marchessecurises.fr/entreprise/>

Méthode utilisée pour la valeur estimée de la concession :

la valeur estimée de la concession correspond au chiffre d'affaires total hors taxes du concessionnaire pour une durée du contrat de concession de 20 ans.

VI.4)

## PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Basse-Terre, 6 rue Victor Hugues, 97100, Basse-Terre, F,

Téléphone : (+33) 5 90 81 45 38, Fax : (+33) 5 90 81 96 70

Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradm.fr)

Adresse internet : <http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les recours suivants peuvent être exercés devant le tribunal administratif :

- un référé précontractuel au plus tard avant la date de signature du contrat par le pouvoir adjudicateur, conformément aux articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative (CJA) ;
- un référé contractuel (L. 551-13 du CJA) à compter de la signature du contrat et dans un délai de 31 jours à compter de la publication l'avis d'attribution du contrat (article R. 551-7 du CJA) ;
- un recours en contestation de validité du contrat (en application de la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département de Tarn et

Garonne, req. no 358994), délai de deux mois à compter de la réalisation des mesures de publicité appropriées. Ce recours peut être accompagné d'un référé-suspension (article L. 521-1 du CJA).

- Recours indemnitaire dans les 2 mois d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (article R.421-1 et suivants du CJA)

- Recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat de concession peut être exercé devant le Conseil d'Etat, dans un délai de deux mois à de la réalisation des mesures de publicité appropriées.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Basse-Terre, 6 rue Victor Hugues, 97100, Basse-Terre, F, Téléphone : (+33) 5 90 81 45 38, Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr, Fax : (+33) 5 90 81 96 70, Adresse internet :

<http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

6 décembre 2022